



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Politique de l'adolescence

Question écrite n° 24896

Texte de la question

M. Christophe Lejeune interroge Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sur la politique de l'adolescence. Le domaine de la petite enfance dispose actuellement de structures spécialisées et adaptées, gérées par des professionnels de l'éducation. Il n'en est pas de même pour la tranche d'âge des enfants au-delà de six ans et des pré-adolescents et adolescents. Ce temps libre constitue pourtant un temps éducatif en soi qui n'est nullement pris en compte jusqu'à leur majorité. Or un adolescent consacre plusieurs centaines d'heures au temps libre en dehors du cadre familial. Il s'agit d'un enjeu éducatif essentiel. Ce temps libre contribue à la construction de la personne comme être social. Car l'établissement scolaire n'est pas le seul lieu éducatif ; des compétences, savoirs, savoir-faire, et savoir-être, la citoyenneté, se construisent en dehors du cadre des apprentissages scolaires. *A contrario*, il peut être facteur d'inégalités sociales fortes et discriminatoires en l'absence d'une véritable politique publique, ce qui est malheureusement le cas pour cette tranche d'âge. La délinquance des mineurs a pris, ces dernières années des proportions inquiétantes, policiers, magistrats, élus et habitants s'alarment de la dérive violente de certains quartiers mais aussi, et c'est nouveau, de certaines zones rurales. Pendant des décennies, le terrain de la jeunesse a été complètement déserté par l'État. Le système prend ainsi les jeunes de plus en plus tôt et prospère sur un terrain laissé à l'abandon. Les travailleurs sociaux qui travaillent dans ces quartiers sont unanimes à le dire : il faut certes davantage de policiers, mais il faut aussi davantage d'éducateurs, davantage d'adultes. Au-delà, il faut des lieux et des structures d'accueil sur le terrain même où habitent ces jeunes, et des personnels formés et rémunérés, chargés de gérer ces espaces et de répondre aux attentes et aux besoins de ces jeunes, passé le seuil de l'école. M. le député attire l'attention de Mme la ministre sur la raréfaction voire la disparition des maisons des jeunes dans le pays. Les maisons des jeunes et de la culture sont essentielles pour la vie sociale des territoires. L'histoire de ces structures est un signe d'engagement pour la Nation : issues du Conseil national de la résistance, leur origine se trouve dans cette circulaire de la direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, datant du 13 novembre 1944, dont il semble opportun de rappeler à cette occasion les termes : « Nous voudrions qu'après quelques années une maison d'école au moins dans chaque ville ou village soit devenue une maison de la culture, une maison de la jeune France, un foyer de la Nation, de quelque nom qu'on désire la nommer, où les hommes ne cesseront plus d'aller, sûrs d'y trouver un cinéma, des spectacles, une bibliothèque, des journaux, des revues, des livres, de la joie et de la lumière ». L'éducation populaire est au cœur de l'action de ces structures. Elle est l'un des éléments fondamentaux du contrat social. Le Gouvernement doit s'en saisir dans les plus brefs délais s'il ne veut pas laisser à la seule sphère privée cet apprentissage indispensable à la citoyenneté. Les maisons de quartier, maison des jeunes et de la culture, qui un temps au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale ont été implantées selon un maillage territorial cohérent, ont été systématiquement démantelées par les politiques qui se sont succédé à la tête de l'État. Faute de moyens, faute de financement, volontairement ou non ces structures ont disparu, mettant un terme à toute forme d'éducation populaire. Nombreuses aussi sont celles qui ont dévié de leurs objectifs initiaux, la prise en charge de la jeunesse, pour ne devenir que des vitrines culturelles à publics ciblés. Baisse de dotations des collectivités territoriales et changement d'attitude de celles-ci vis-à-vis de l'esprit même qui les animent : ces maux conduisent à des problèmes financiers sérieux dont il est à craindre qu'ils menacent leur existence même. Il y a, dans le pays, près de 2 000 MJC. Elles sont menacées du fait de l'indifférence des gouvernements

successifs au soutien au secteur non marchand et à l'égalité entre les territoires et les citoyens. M. le député s'interroge sur les moyens concrets et précis qu'il entend mettre en œuvre pour faire face à ce problème d'ampleur. Actuellement, l'accueil péri et post-scolaire des adolescents reste strictement local et dépend uniquement de réseaux associatifs avec un encadrement disparate, souvent bénévole, mal formé sans moyens réels. À la différence de l'enfance, l'adolescence a rarement fait l'objet de la politique volontariste, pluridisciplinaire, culturelle qu'elle requiert. Or les adolescents ont besoin d'une politique éducative. Ils ont besoin, parce qu'ils sont souvent en souffrance, qu'on les reconnaisse et qu'on les entende. Une loi de programmation avec des moyens significatifs devrait permettre à chaque enfant de plus de six ans de disposer d'un espace éducatif de qualité, récréatif, ludique, encadré par des professionnels et ce quel que soit le lieu : banlieue difficile ou secteur rural en voie de désertification. Car là encore, des moyens lourds ont été injectés sans résultats parce que sans politique structurelle à long terme, laissant à l'abandon des pans entiers du territoire comme les zones rurales. Formulée par l'ensemble des mouvements d'éducation populaire, l'instauration d'une véritable politique du temps libre à l'attention des enfants de six à onze ans et des adolescents est d'une actualité brûlante. Aujourd'hui, seuls les milieux favorisés peuvent prendre en charge ces activités onéreuses, culturelles ou sportives, post-scolaires. La mise en place de solutions collectives de réinvestissement des quartiers, autrement plus ambitieuses que la création de centres fermés reste d'actualité. La mise en chantier de ce vaste service public devrait entraîner la création d'établissements culturels et sociaux dans chaque quartier mais aussi dans chaque village ou groupement de villages avec du personnel et des moyens. Encadrés, animés par des éducateurs et un personnel formés, la jeunesse pourra alors se réapproprier la culture, et la citoyenneté et trouver de multiples voies d'intérêt et de passions. M. le député demande à Mme la ministre quels moyens elle entend mettre en œuvre pour généraliser des équipements culturels comme par exemples des maisons du citoyen accueillant bibliothèques multimédia, réparties sur l'ensemble du territoire, et dotées de personnels formés, pour que les jeunes adolescents et préadolescents puissent être accueillis et accompagnés en dehors de l'école et pour qu'ils puissent bénéficier d'espaces éducatifs et récréatifs institutionnels de qualité, d'infrastructures pérennes et solidement implantées. Enfin, il lui demande quels moyens elle entend mettre en œuvre pour installer en France une véritable politique d'accompagnement de la jeunesse qui tienne compte du maillage du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Lejeune](#)

Circonscription : Haute-Saône (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24896

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2019](#), page 10429

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)